



**- COMMUNIQUÉ DE PRESSE - DIFFUSION IMMÉDIATE -**

**- Au moins 80 % des Canadiens peuvent désormais recycler boîtes et cartons -**

7 avril 2009) Selon un compte rendu provenant de l'association des intervenants de ce secteur, le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton (CEEPC), plus de 80 % des Canadiens ont désormais accès au recyclage des boîtes en carton ondulé et en carton léger les plus répandues.

« En clair, indique M. John Mullinder, directeur exécutif du CEEPC, les propriétaires de marques qui mettent sur le marché national des conditionnements en carton ondulé ou en carton léger peuvent faire imprimer le terme "recyclable" sur leurs conditionnements sans avoir à ajouter des déclarations qualifiantes ni à énumérer en détail les municipalités où les matières seront présentées au recyclage ».

« À part d'être coûteux, déclare-t-il, l'ajout de telles précisions qualifiantes est un véritable problème : il faut garder la trace de ce qu'offrent des milliers de municipalités en termes de ramassage, et aussi trouver une façon de résumer cela par écrit sur la boîte. Nous souhaitons éviter ce casse-tête, et nous avons fini par tout faciliter pour nos clients ».

Les grandes lignes canadiennes concernant la prétention de recyclabilité viennent d'être considérablement renforcées, ajoute M. Craig Gammie, premier conseiller en politiques du CEEPC, qui a coordonné l'étude. Pour prétendre à la recyclabilité, au moins 50 % des résidents du marché où atterrissent les conditionnements doivent avoir accès au recyclage. Avant, c'était 33 %.

Selon M. Gammie, le CEEPC a constaté qu'au moins 83 % des Canadiens ont désormais accès au recyclage du carton léger. Chiffre particulièrement satisfaisant, si l'on songe qu'au début des années 1990, le CEEPC fut le pionnier en Amérique du Nord du recyclage du carton léger (lequel se constitue déjà presque entièrement de contenu recyclé). « Nous en sommes à plus de 80 % dans tout le pays, même si nous devons qualifier toutes les prétentions de recyclage dans le Grand Nord et dans l'Est, en partie parce que les municipalités pratiquent de préférence le compostage des matières à base de papier ».

Quant au carton recyclé, matière la plus récupérée de toutes les matières à base de papier au Canada, au moins 85 % des Canadiens ont désormais accès au recyclage, déclare M. Gammie. Mais un propriétaire de marques qui ne vend qu'à Terre-Neuve, au Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest ou le Nunavut devrait qualifier sa prétention.

M. Gammie indique que le mécanisme de rassemblement des données s'est avéré plutôt compliqué et chronophage. Il souligne le besoin urgent de données cohérentes et exactes. Dans certaines provinces, les données étaient tout de suite disponibles et vérifiables, ajoute-t-il. Dans d'autres provinces, le CEEPC a dû se fier aux renseignements venus des grandes municipalités.

(30)

Pour plus de précisions, merci de vous adresser à :  
M. Craig Gammie  
Premier conseiller en politiques du CEEPC  
(905) 458-0087 - ppec@ppec-paper.com